



2007

Votre **demande d'adhésion**

Habitations *Prestige****

Des [garanties exceptionnelles] pour des [biens d'exception] dans le monde entier



Vous choisissez la sérénité et la sécurité grâce à un contrat très haut de gamme qui protège tous vos biens et met à votre disposition une assistance et une protection juridique exceptionnelles

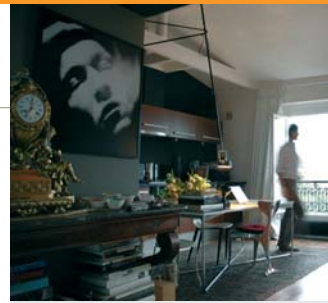




Habitations **Prestige**★★★

Habitations **Prestige**★★★ répond aux exigences des propriétaires ou locataires de biens d'exception (propriété, appartement de grand standing, hôtel particulier...).

Habitations **Prestige**★★★ réunit un ensemble de garanties inégalées en France, particulièrement adaptées pour un capital mobilier d'au moins 75 000 €, sans limitation.



Une assurance exceptionnelle pour des biens exceptionnels

TOUT est garanti

Habitations **Prestige**★★★ est un contrat dit « tous risques sauf ». Cela signifie que vous êtes garanti non seulement pour les dommages d'incendie, de dégâts des eaux, de bris de glace, de vol mais également pour l'ensemble des dommages accidentels pouvant survenir à vos biens (chute, casse, perte...).

Valeur à neuf

Quelle que soit l'ancienneté de vos biens, Habitations **Prestige**★★★ n'applique aucun coefficient de vétusté, lié à l'usage et au temps. En cas de sinistre, votre demeure et son contenu sont indemnisés en valeur à neuf. Vous retrouvez ainsi la même situation que vous connaissiez.

Garanties exceptionnelles en cas de vol

Habitations **Prestige**★★★ est l'un des rares contrats qui vous garantit contre le vol quelle que soit la durée d'inhabitation de votre résidence. Par ailleurs, la garantie vol vous est acquise qu'il y ait ou non effraction ou agression*, dans votre habitation comme dans votre jardin. De quoi avoir l'esprit parfaitement tranquille.

* hors région PACA et résidences secondaires.

Objets d'art et de collection garantis à 100%

Vos objets d'art et de collection (tableaux, sculptures,...) sont assurés au même titre que le reste de votre mobilier, sans sous-limitation. Vous pouvez aussi les garantir en « valeur agréée » : à cet effet, nous mettons à votre disposition un réseau d'experts qui déterminera la valeur de vos objets d'art.



> Habitations **Prestige**★★★ vous en donne plus

- Les garanties vous sont acquises partout dans le monde.
- Vos bijoux et effets personnels sont assurés automatiquement. De même que vos arbres, arbustes, plantes et pelouses... et que votre piscine, votre tennis...

> Services de 1^{er} plan

- Avec Habitations **Prestige**★★★, vous pouvez assurer, avec un seul contrat, toutes vos résidences (principale, secondaire...)
- Nous mettons à votre disposition un réseau de prestataires sélectionnés pour leur qualité : entretien de vos biens, protection, prévention...
- Habitations **Prestige**★★★ réunit un ensemble de services de haut niveau pour votre plus grand confort : arrosage de vos plantes, alimentation de vos animaux domestiques en cas d'absence, remplacement de votre employé de maison malade...

96% de nos assurés se déclarent satisfaits de nos produits et services*

* Enquête IPSOS, avril-juin 2006, 200 assurés interrogés ; cumul des réponses « très satisfait » à « assez satisfait ».

Concrètement

Vous avez du mal à faire assurer votre résidence secondaire en vol ?

En assurant votre résidence principale avec Habitations **Prestige*****, vous pouvez également couvrir le risque de votre résidence secondaire. Et comme Habitations **Prestige***** vous assure en cas de vol quelle que soit votre durée d'habitation, cela est valable pour toutes vos résidences !

Vous hésitez encore à partir en voyage avec vos bijoux ?

Avec Habitations **Prestige*****, dès que le capital mobilier que vous assurez est supérieur à 250 000 €, vos bijoux sont garantis dans le monde entier jusqu'à 60 000 €, en cas de vol ou de perte ! Vous n'hésitez plus jamais à les emporter avec vous.

En parler avec votre Assureur-Conseil

Protégez votre habitation avec notre contrat « Protection - Surveillance - Intervention »

A la moindre tentative d'intrusion, vous êtes immédiatement prévenu. Si le centre de télésurveillance n'arrive pas à vous joindre, une intervention est immédiatement déclenchée. Une protection 100% efficace !

Pensez aussi à assurer les biens que vous mettez en location

> Garanties des **Propriétaires non Occupants***

Même si votre locataire souscrit une assurance habitation, vous pouvez être mis en cause dans bien des situations : lors d'un accident que provoquerait la structure de l'immeuble, par exemple.

> Loyers **Garantis****

Vous recevez le versement du loyer si votre locataire s'avère mauvais payeur.

Nos engagements de service

> **Des équipes dédiées**

- Pour tout renseignement sur votre contrat ou toute modification (augmentation de votre capital mobilier, nouvelle résidence à assurer...), du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.
- Pour bénéficier des prestations d'Assistance, 24h/24 et 7j/7.
- Pour faire jouer votre Protection Juridique.

> **En cas de sinistre**

- Vos demandes sont traitées en 24h dès réception des documents nécessaires.
- Nous nous engageons à vous régler à réception de votre accord sur le montant de l'indemnisation.
- Nos équipes mettent tout en œuvre pour déléguer un expert si nécessaire ou missionner une entreprise de notre réseau de partenaires de qualité.



Définitions

« Objets précieux »

Les bijoux, montres, pierres précieuses et semi-précieuses non montées, l'orfèvrerie, l'argenterie massive, l'or, le platine, le vermeil.

« Effets personnels »

Les vêtements, fourrures, bagages, sacs, lunettes, instruments de musique, appareils photo ou vidéo et leurs accessoires, équipements sportifs,

armes à feu, téléphones portables, agendas électroniques, ordinateurs portables et autres appareils électroniques portatifs.

« Valeur agréée »

Valeur fixée à partir d'une expertise, d'un inventaire préalable ou de factures et reconnue exacte par l'assureur.

APRIL IARD à vos côtés

Toutes nos solutions Habitations et Modèles bénéficient automatiquement d'une Protection Juridique.
Toutes nos solutions Modèles bénéficient d'une assistance 0 km, 24h/24 et 7j/7.

		
Habitations <i>Prestige</i> Des garanties exceptionnelles pour des biens d'exception	★★★	Modèles <i>Prestige</i> Pour des véhicules d'exception d'une valeur supérieure à 90 000 €
Habitations <i>Standing</i> Des garanties haut de gamme pour des résidences avec du mobilier et des objets de valeur (de 30 à 90 000 €)	★★	Modèles <i>Standing</i> Pour des véhicules de qualité d'une valeur d'achat comprise entre 30 et 90 000 €
Habitations <i>Classic</i> Pour des appartements ou maisons qui nécessitent de solides garanties (capital mobilier inférieur à 30 000 €)	★	Modèles <i>Classic</i> Pour des véhicules récents de moins de 30 000 €. Existe également en Modèles win-win (conduite responsable)
Habitations <i>Pied-à-terre</i> Pour votre pied à terre, pour vous ou pour vos enfants		Modèles <i>Okaz</i> Pour des véhicules plutôt âgés d'une valeur d'origine de moins de 30 000 €

Garanties complémentaires
Habitations en <i>construction</i> Protection - Surveillance - Intervention Garantie TV - HiFi - Electroménager Garantie des Titres de propriété

Investisseurs	
Loyers <i>garantis</i>	★★
Garantie des Propriétaires non occupants	★

Des solutions pour tous et pour chacun

APRIL propose une gamme de solutions complète et diversifiée, lui permettant de répondre aux attentes de chacun : familles, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants, voyageurs... Depuis sa création, APRIL s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes.

- assurance santé et prévoyance pour le particulier et l'entreprise en France www.april.fr
- assurance de prêt www.april.fr
- assurance automobile et habitation www.april-iard.com
- épargne, retraite et défiscalisation www.april-patrimoine.fr
- assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs www.april-mobilite.fr

APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 2 000 collaborateurs et 30 sociétés du groupe.

En 2005, APRIL GROUP a enregistré un chiffre d'affaires de 445,2 M€ (+32,8% / 2004) et son action, cotée à la Bourse de Paris depuis 1997 (SBF 120), a connu une hausse de 84,7%.

Pour en savoir plus, contactez votre Assureur-Conseil



APRIL IARD EST UNE SOCIÉTÉ D'APRIL GROUP

Siège social,
27 rue Maurice Flandin - BP 3206
69404 Lyon Cedex 03
Fax 04 37 91 11 44
Tél. 0 820 815 820 (0,12 €/min)
Internet www.april-iard.com



[POUR TOUT CE QUI A DE LA VALEUR POUR VOUS]